Zeitschrift: Reihe Kriminologie / Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie =

Collection criminologie / Groupe suisse de travail de criminologie

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 11 (1993)

Artikel: Les étrangers en prison : mythe ou réalité

Autor: Vallotton, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1051261

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANDRÉ VALLOTTON

LES ÉTRANGERS EN PRISON: MYTHE OU RÉALITÉ

Les intervenants précédents ont très justement montré à quel point il fallait de prendre du recul par rapport au problème de la délinquance étrangère en Suisse et nous ont rappelé combien il était nécessaire d'examiner avec précaution les chiffres recueillis.

Cependant, pour les organismes responsables de la détention qui sont placés au bout de la chaîne pénale, le problème se pose d'une autre manière.

Peu importe au directeur de prison le fait que la durée de séjour ou le taux d'incarcération d'étrangers et de nationaux diffèrent, car ce sont des facteurs sur lesquels il n'a aucune influence.

Ce qui l'intéresse d'abord est la proportion d'étrangers effectivement présente dans son établissement et les conséquences qui en découlent. Sur ce plan, vu la structure de la majorité des établissements suisses, le problème rencontré est particulièrement sérieux, même si l'analyse de la situation permet de replacer dans la société la délinquance étrangère à son juste niveau.

En ce qui concerne les prisons, une bonne partie de ce que laisse supposer mon titre est déjà décrite par les faits. Le mythe est devenu réalité, et les problèmes posés par l'afflux massif de délinquants étrangers sont bien réels. Je pourrais donc me contenter de décrire la situation de la plupart des établissements de Suisse même si certains problèmes rencontrés sont plus subjectifs qu'objectifs et s'ils diffèrent d'un canton à l'autre dans leur acuité.

En effet, chaque établissement à ses difficultés spécifiques. L'architecture, le taux d'encadrement et les choix faits quant au régime et au style influencent fortement la vie de l'établissement et facilitent ou rendent plus difficile la gestion de la clientèle. C'est pourquoi, vu la diversité des établissements suisses, la population étrangère est ressentie différemment dans chaque maison.

Malgré cela, je pense cependant pouvoir prétendre sans trahir la réalité que tous les établissements de Suisse ont été touchés par cette nouvelle difficulté et qu'aucun ne l'a encore totalement maîtrisée.

Je tenterai cependant de dépasser ce simple constat, et, après un rappel de la situation, j'essayerai de voir en quoi cette présence étrangère pose problème aux exécutants que nous sommes et nous oblige à modifier fondamentalement nos stratégies.

Je commencerai par évoquer l'évolution quantitative et qualitative de la population étrangère dans nos prisons et ses conséquences. Je décrirai ensuite quelques solutions possibles, pour constater enfin que nous retrouvons une fois de plus, à travers ce nouveau problème, les questions fondamentales que nous nous posons depuis que les peines privatives de liberté existent.

Evoltuion de la population carcérale

De 1982 à 1991, le nombre de jours de détention en Suisse romande a été en hausse constante. Il a augmenté de 49.9% pour la population carcérale en général et de 103.8% en détention préventive.

Si le nombre de Suisses incarcérés a chuté de 4% depuis 1987 après avoir augmenté de 16% à partir de 1982, la population carcérale étrangère, elle, s'est accrue de 123.7% dans la même période.

Dans les prisons préventives vaudoises, le taux d'étrangers varie de 75 à 85%, la palme revenant actuellement aux albanais du Kosovo qui utilisent à eux seuls un tiers des places disponibles.

En exécution de peine, aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe, la population étrangère oscille entre 80 et 90% dans la partie fermée de l'établissement. Elle représente plus de la moitié de la population de la partie ouverte de la maison.

Une bonne partie de la surpopulation actuelle de nos établissements est due à la population étrangère. Si nous n'avions à faire qu'à la délinquance indigène ou résidant légalement dans notre canton, nous pourrions nous passer de nouvelles constructions.

Pour héberger le nombre impressionnant de détenus en attente d'exécution de peine dans les prisons préventives, nombre qui se montait pour le seul concordat romand au premier janvier de cette année à 35 femmes, 145 récidivistes et 125 primaires, nous serons dans l'obligation de construire de nouveaux établissements. Vu la longueur des peines prononcées actuellement, nous pouvons penser que ces futures places seront utilisées pour de nombreuses années encore malgré la révision prévue du code pénal.

En détention préventive, la complexité toujours croissante de certaines affaires, leurs ramifications internationales et l'arrestation en grand nombre d'étrangers sans domicile ni attaches en Suisse qui ne peuvent bénéficier d'une libération provisoire augmente singulièrement la proportion d'étrangers et la durée des séjours. Le transfert immédiat de préventive en exécution de peine de l'ensemble des personnes déjà jugées ne permettrait même plus de retour à une situation normale.

Si notre situation économique continue à être surestimée à l'étranger, si la délinquance voit dans notre pays un terrain favorable pour ses activités ou pour l'implantation de sa logistique, si les flux sud-nord et est-ouest augmentent encore, nous continuerons à avoir des problèmes de surpopulation malgré les efforts consentis par les juges pour accélérer les procédures et ne laisser en détention que les cas qui le nécessitent le plus.

Par chance, nous avons pour l'instant dans cette nouvelle clientèle une majorité de détenus habitués à la vie communautaire. Ils préfèrent, malgré les conditions pas toujours agréables, la promiscuité à l'isolement et leurs besoins de contacts avec l'extérieur, vu l'éloignement de leurs familles, sont peu nombreux.

C'est grâce à ses facteurs que nos infrastructures actuelles supportent encore le choc et que les crises sont plus rares à ce niveau que si nous devions incarcérer des Suisses ou des Européens dans les mêmes conditions.

Evolution de la dangerosité

Si la surpopulation des établissements est un problème en soi, d'autres difficultés viennent de la nature de la délinquance des étrangers présents ou de leurs coutumes.

Je commencerai par présenter brièvement les problèmes liés aux changements de nature de la délinquance avant de parler un peu plus longuement du choc des cultures que nous vivons dans les établissements.

L'année passée, un juge cantonal vaudois m'a fait, à l'occasion d'une séance de travail, la réflexion suivante: "Pourquoi vous étonnez-vous encore de vos difficultés? Vous laissez maintenant sur le domaine agri-

cole de votre établissement la clientèle que vous auriez placée il y a dix ans dans la partie la plus fermée du pénitencier."

Faute de places disponibles (ce qui est peut être d'ailleurs une chance, car la pratique nous a montré qu'il était possible, sans risques exagérés, de laisser une liberté relative à des personnes que nous aurions enfermées il y a quelques années) on a en effet assisté à un déplacement de la population considérée comme dangereuse il y a vingt ans vers des lieux moins sécurisés, alors que les pénitenciers fermés absorbaient une nouvelle population nettement plus «indigeste».

A l'autre extrémité de notre appareil, notre quartier de haute sécurité, au départ réservé à des courts séjours avant un passage en régime normal, est occupé par certains détenus depuis plus de 5 ans.

Les occupants de ce quartier, à l'exception de délinquants sexuels isolés des autres pour leur propre protection, sont quasi tous étrangers, et nous sommes, par exemple, dans l'obligation, faute de places sécurisées en suffisance, de garder en régime normal des détenus ayant participé aux meurtres de plusieurs codétenus à quelques années d'intervalle.

L'apparition d'une délinquance étrangère plus dure, plus professionnelle, mieux organisée et plus violente a donc contraint -et contraindra encore- les directeurs d'établissements à changer d'approche dans la majeure partie des maisons fermées.

Les risques de prises d'otage se sont accrus; les évasions violentes ne se passent plus seulement à l'étranger et les établissements fermés sont confrontés à des difficultés nouvelles en matière de sécurité.

Le «brave» milieu suisse que nous connaissions il y a 20 ans dans nos établissements a cédé sa place à des clans mieux organisés, plus violents, moins respectueux de nos règles, et plus difficiles à gérer.

Vu cette évolution, la préparation de la sortie n'est plus le souci majeur du directeur et la sécurité dans l'établissement est désormais une de ses préoccupations principales.

La délinquance étrangère nous oblige souvent à faire des choix plus sécuritaires, moins éducatifs, et nous serons encore contraints par notre clientèle à revoir certaines de nos options.

Choc des cultures

L'autre choc important subi par le personnel pénitentiaire est le choc des cultures.

Confrontée à des coutumes différentes des siennes et à des intolérances importantes, une partie du personnel a de la peine à se situer et à trouver ses nouvelles marques.

Afin d'analyser plus finement la situation, il m'a paru utile, même si les réactions retenues étaient subjectives, d'examiner les difficultés ressenties par le personnel. J'ai donc profité des cours que je donne au personnel pénitentiaire pour procéder à une modeste enquête.

En entreprenant cette petite recherche, j'étais à peu près certain que le contact régulier dans les établissements finissait par modifier sensiblement la manière de voir du personnel et que beaucoup de mythes ou de préjugés ne résistaient pas à la vie quotidienne.

C'est pourquoi j'ai tenté, sans aucune prétention scientifique d'ailleurs, de comparer la vision des surveillants en activité à celle qu'ils avaient avant leur entrée en fonction. Je leur ai demandé quelles étaient les races ou nationalités qui suscitaient le plus de problèmes, et j'ai consigné leurs critiques les plus fréquentes.

Les constatations faites ne sont pas toutes réjouissantes. Le contact régulier ne dissipe pas tous les malentendus. Il a au contraire tendance à les renforcer chez tous ceux qui, avant d'entrer en fonction, avaient des a priori négatifs, des tendances normatives prononcées ou des personnalités un peu faibles.

On aurait pu imaginer qu'il y aurait une certaine accoutumance et que les surveillants confrontés depuis quelque temps à la population étrangère finiraient par ne plus considérer la situation comme un problème majeur. Une partie des réponses montre une autre réalité.

Sur les élèves des classes de surveillants, venant de toutes les prisons romandes, interrogés au début d'une formation de base qui intervient en général après un ou deux ans de pratique, j'ai obtenu les appréciations suivantes:

1/3 n'a pas modifié sa perception du détenu étranger malgré les contacts, 1/3 a renforcé sa vision négative, 1/10 seulement a une vision plus positive, alors que le solde perçoit différemment certains détails de comportement sans pour autant avoir sensiblement changé d'avis.

Si les races ou nationalités proches de la nôtre ne font pas l'objet de critiques particulières, les races les plus différentes, les plus violentes ou les plus délinquantes sont jugées relativement sévèrement par une bonne partie du personnel interrogé.

Aux différences de coutumes et au choc des cultures semble se rajouter encore le fait qu'il s'agit non seulement d'étrangers, mais en plus d'étrangers délinquants. C'est peut-être ce qui explique qu'une bonne moitié des surveillants interrogés manque singulièrement de tolérance.

Une partie importante du personnel de surveillance comprend mal l'étranger et se dit choquée par les différences de culture ou de coutumes. Elle est très sensible à la violence qui s'exprime et s'étonne de visions différentes du monde et de comportements autres. Elle se

plaint de l'intolérance et du fanatisme qu'elle rencontre dans le travail et comprend difficilement les difficultés d'adaptation à nos règles de certains étrangers incarcérés.

Cette petite enquête montre, et ce n'est pas étonnant, que les surveillants les plus négatifs, les plus critiques ou les plus inquiets semblent renforcer leurs convictions négatives, alors que les employés plus intelligents, plus ouverts et plus sûrs d'eux semblent pour leur part capables d'avoir une vision plus positive et plus nuancée.

Dans ses conclusions, une partie relativement importante du personnel interrogé exprime des sentiments de peur, de frustration, de méfiance, d'incompréhension et d'exclusion.

L'étranger est souvent vu comme la personne que l'on ne comprend pas, qui ne s'adapte pas à nos modèles, qui est peu tolérant vis à vis de nos institutions et de nos coutumes, ou qui exige plus que les autres.

Le fait naturel et explicable que bon nombre d'etrangers incarcérés sur affirment leur identité nationale est mal ressenti, et les groupes qui expriment le plus fort leur droit à la différence sont particulièrement critiqués.

Les qualificatifs qui reviennent fréquemment chez les surveillants les plus négatifs sont des mots comme ignorant, arrogant, menteur, instable, pleurnichard, irrespectueux, négligé, roublard, ou dur.

Par contre, les surveillants ayant une approche positive parlent de correction, d'ouverture, de sympathie ou de respect.

Si certaines nations ou races passent quasi inaperçues, celles dont le comportement pose des problèmes internes sont citées beaucoup plus fréquemment.

Les nations ou continents les plus cités sont la Yougoslavie (50 fois) I'Italie (35 fois) I'Afrique (32 fois), les pays arabes, (26 fois) et la Turquie (19 fois). A l'exception de l'Italie, ce qui peut peut-être s'expliquer à la fois par le nombre de ses représentants en prison et le caractère affirmé de leur délinquance, les autres nations européennes occidentales sont quasiment ignorées, alors que le comportement des Sud américains est loué par l'ensemble des surveillants interrogés.

Le Yougoslave, que le surveillant voyait avec peu de sympathie avant son entrée en fonction, pose des problèmes graves. Sa violence, son arrogance et son instinct grégaire font peur à beaucoup. Le sentiment de rejet a tendance à se renforcer au fur et à mesure que le temps passe.

L'Italien, plus proche de notre mentalité, est mieux apprécié après quelques mois de contact en ce qui concerne ses coutumes, mais ses traits délinquants restent fortement stigmatisés.

Le Turc est critiqué pour ce qui touche à sa violence, sa fierté et sa détermination; il est par contre apprécié pour son travail.

La mentalité et le comportement des musulmans soulèvent de nombreuses incompréhensions et blocages qui semblent se renforcer dans la durée, alors que les africains, attirent plus de sympathie par leur côté nonchalant et débonnaire.

De nombreux surveillants sont pessimistes quant aux chances de réinsertion des détenus étrangers et certains ont de la peine à accepter que les coupables restent en Suisse, puissent souvent faire vivre leur famille grâce à leur pécule et bénéficient d'aide.

Les problèmes le plus souvent évoqués par les surveillants les moins sûrs d'eux sont les difficultés de communication, de compréhension, les problèmes de manque de respect, parfois de peur alors que les surveillants dont les personnalités sont les plus fortes s'habituent relativement vite, estiment que leurs difficultés sont surmontables et pensent même qu'ils s'enrichissent.

Une fois de plus, la personnalité de celui qui observe semble être un point central; l'attitude du surveillant face au problème étranger dépend tout d'abord de son caractère et de sa vision du monde, et les événements, s'ils ne sont pas travaillés et explicités sur place, tendent à renforcer convictions et préjugés.

Solutions possibles

Si, à l'extérieur, les personnes les plus «allergiques» ont le plus souvent la possibilité d'éviter des contacts trop étroits avec les groupes qu'ils n'acceptent pas, la vie en prison ne permet pas cette distance et il y a de fortes chances que les attitudes négatives du personnel provoquent dans la population carcérale des réactions qui confirmeront les préjugés du surveillant.

C'est pourquoi nous devons prendre l'ensemble des problèmes mentionnés ci-dessus au sérieux.

Après avoir «absorbé» les toxicomanes, et en attendant de devoir résoudre le problème des sidéens malades, les prisons doivent donc une fois de plus s'adapter et faire face.

L'afflux d'étrangers en prison nous contraint à divers aménagements et nous incite à nous poser de nouveau certaines questions fondamentales.

Une surpopulation durable des établissements liées à l'afflux massif de délinquants étrangers provoquera à la longue des situations impossibles à gérer. Nous nous devons donc d'y répondre, mais comment?

Doit-on suivre les Etats-Unis ou la France et multiplier les lieux de détention pour satisfaire la demande, sachant très bien que toute place supplémentaire créée sera utilisée même si son utilisation ne se justifie pas pleinement? Jusqu'où devra-t-on aller dans les constructions? Quelle alternative serait envisageable pour cette clientèle? Comment dissuader les délinquants étrangers autrement que par la prison?

Aucun canton ne peut actuellement ignorer ces questions.

Les dernières évasions violentes des établissements suisses romands, tessinois ou français ont montré, si c'était encore nécessaire, que certains aspects de la sécurité de nos maisons devaient être revus.

Vu le coût important des transformations possibles, pour des bénéfices parfois aléatoires, doit-on revenir à une vision plus sécuritaire, ce que nous retrouvons de nouveau outre atlantique, ou peut-on, avec succès, tout en nous aidant de moyens techniques suffisants, garantir une sécurité fondée sur un autre type de relations avec les détenus et sur une autre organisation des établissements? Le fractionnement de nos établissements en unités de vies plus petites et plus souples et la dispersion des différentes races au sein de ces unités seront-ils une des solutions envisageables?

Ces questions se posent elles aussi dans le cadre de toutes les constructions ou rénovations en cours.

Comment atténuer le choc des cultures? Peut-on voir coexister, dans le même établissement, des coutumes différentes?

Une meilleure information et une formation soutenue du personnel abaisseront-elles les préjugés et lui feront-elles porter un autre regard sur le détenu?

Dans ce domaine, les expériences faites permettent de répondre par l'affirmative. L'explicitation de situations vécues lors de groupes de

discussion, le travail en profondeur sur des événements vécus permet dans une large mesure de diminuer préjugés et problèmes. Les bilans faits en fin de cours de diplôme pour surveillants le montrent. Au niveau suisse, l'expérience mise en place par le centre suisse de formation dans le cadre de la formation de base du personnel devra être poursuivie dans tous les établissements par une formation permanente intensive afin de diminuer les préjugés décrits ci-dessus.

Jusqu'à quel niveau, au cours de la sélection du personnel, doit-on écarter les personnalités trop normatives dont on peut penser qu'elles ne changeront pas mais dont nous avons malgré tout parfois besoin dans le cadre de certaines activités? D'autres types de personnalités plus ouvertes et plus sensibles pourront-elles sans problèmes exercer ces professions pendant de nombreuses années?... et seront-elles intéressées par la fonction?

Une fois de plus, à travers ces questions, nous pouvons constater que l'arrivée de cette nouvelle population carcérale relance le débat sur l'exécution des peines, son efficacité et ses buts, et nous met une fois encore face à nos contradictions et à nos limites. Une seule certitude absolue est que nous ne pourrons faire face sans changements et sans adaptations.

Gageons cependant que la discussion qui s'ouvre nous fera progresser encore d'un pas vers des réponses plus complètes et plus satisfaisantes non seulement en ce qui concerne le problème des étrangers, mais également en ce qui concerne l'exécution des peines en général.